La capacité politique selon Aristote

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb023_f0900
SourceBoite_023-23-chem | Aristote.
LangueFrançais
TypeFicheLecture
RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).
Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par équipe FFL Notice créée le 19/03/2021 Dernière modification le 23/04/2021

P. Aubenque.
Théorie et pratique politiques
Fondation Hardt XI
p. 111

La capacité politique selon Aristote.

ni la loi ni la sc. qui portent sur le g[énér]al ne sont en mesure de définir à elles seules ce que doit être la action politique.

Dans E. N. (1309 a, 32) (V, 9), il est dit que le politique
- doit être attaché à la constitution existante
- doit avoir la capacité (δύναμις) d'exercer les fonctions politiques
- doit avoir la vertu.

Qu'est-ce que cette capacité ? c'est la délibération, la φρονησις, qui permet de juger les nouvelles conditions, tirer le meilleur parti possible des ressources dont on dispose, ordonner les moyens aux fins, décider non de l'absolu, mais ἐκ τῶν ὑποκειμένων, assumer la part de τύχη que comportent les actions humaines ;

BnF MSS

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Foucault-fiches/items/show/16833?context=pdf

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Foucault-fiches/items/show/16833?context=pdf